

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

Les institutions de l'Union européenne

LES CHIFFRES

- 7 institutions officielles.
- 33 000 employés-es par la Commission européenne.
- Une quarantaine de directions/services au sein de la Commission.
- 751 députés au Parlement européen.

NOS PROPOSITIONS

- Rééquilibrer les pouvoirs au sein des institutions européennes.
- Renforcer le rôle du Parlement européen.
- Renforcer le code de conduite des députés européens.
- Instaurer un référendum transeuropéen.
- Rappeler que le Conseil européen n'a pas le droit de prendre des décisions, mais simplement des orientations générales.

HISTORIQUE

Les premières institutions sont apparues avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951. À l'époque, une Haute Autorité, dotée des pouvoirs supranationaux, veillait à la libre circulation du charbon et de l'acier, sous le contrôle d'un Conseil des ministres et d'une Assemblée parlementaire consultative. Aujourd'hui, 7 institutions régissent le fonctionnement de l'Union. Elles sont assistées par de nombreuses agences et organes spécialisés.

LES 4 PRINCIPALES INSTITUTIONS POLITIQUES

Le Conseil européen

- Il donne l'orientation et l'impulsion politiques.
- Il définit les priorités politiques générales, mais sans exercer de pouvoir législatif.
- Il est composé des chefs d'État ou de gouvernement, d'un président élu et du président de la Commission. Il se réunit au moins deux fois par semestre.

Les trois autres institutions forment le "triangle institutionnel" car elles sont directement impliquées dans l'élaboration et l'exécution des politiques européennes :

La Commission

- Composée de 28 commissaires (un par État membre), elle promeut l'intérêt général, gère le budget, exécute et coordonne les politiques et les programmes.
- Elle veille à l'application des règles par les États.
- Elle propose les textes législatifs qui seront ensuite soumis au Conseil de l'UE et au Parlement.
- Elle représente l'Union européenne sur la scène internationale.

Le Conseil de l'Union européenne

- Il légifère conjointement avec le Parlement et vote le budget.
- Il définit et coordonne les différentes politiques européennes.
- Il est composé d'un représentant de chaque État membre, au niveau ministériel, et se réunit en 10 formations thématiques (Environnement, Affaires étrangères, etc).
- Il est présidé par un État membre différent tous les 6 mois (système de présidence tournante).

Le Parlement

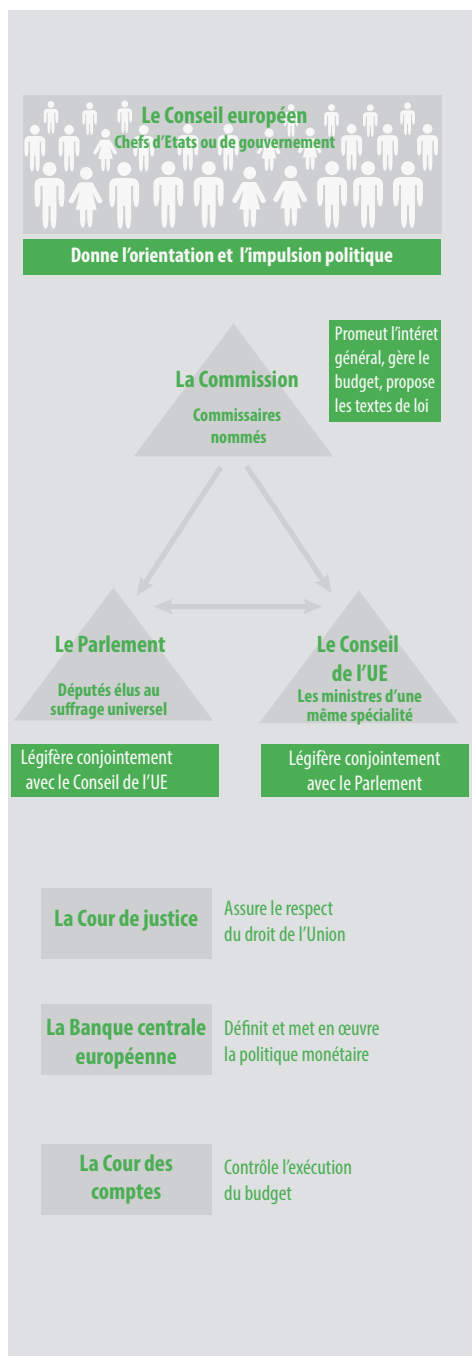
- Après les élections de mai 2014, il sera composé de 751 députés européens.
- Il légifère conjointement avec le Conseil, vote le budget et exerce un contrôle politique sur l'UE.

LES 3 INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET JUDICIAIRES

La Cour de justice de l'UE. Elle assure le respect du droit de l'Union.

La Banque centrale européenne. Elle définit et met en œuvre la politique monétaire.

La Cour des comptes. Elle contrôle l'exécution du budget européen.



Le rôle du Parlement, qui représente les citoyens, doit être renforcé face au Conseil de l'UE, qui représente les gouvernements.